



Le projet éolien du Pays d'Auge

Découvrir le projet et sa démarche de concertation
et d'information





ÉDITO

LE MOT DES DÉVELOPPEURS

« Dès le début du développement du projet éolien du Pays d'Auge, nous avons engagé une démarche de concertation volontariste afin d'en faire une véritable opportunité pour les communes concernées.

Après deux ans de concertation, rythmés par cinq ateliers, des forums d'information et une visite de parc éolien, nous sommes heureux de vous présenter le projet du Pays d'Auge !

Ce projet est l'aboutissement d'un travail partagé et enrichi par vos contributions. C'est pourquoi, nous remercions particulièrement l'ensemble des personnes qui se sont investies dans la démarche de concertation, et qui ont permis, au fil des mois, de réaliser un projet adapté au territoire qui l'accueille. »

T.OLIVER (NORDEX France)
E. RACAPE (VSB Energies Nouvelles)

NORDEX FRANCE, QUI SOMMES-NOUS ?

Développeur et constructeur d'éoliennes reconnu, nous sommes présents à toutes les phases d'un projet éolien : de l'identification d'un secteur favorable à la réalisation d'un parc éolien, jusqu'au démantèlement de celui-ci, en passant par la maintenance des éoliennes durant toute leur durée de vie. Ce lien fort et de long terme avec le territoire constitue une de nos forces et fait partie de notre ADN.

 **400**
collaborateurs spécialisés

 **2 GW**
installés

 **17 centres**
de maintenance en France

 **+ de 1000**
éoliennes

VSB ENERGIES NOUVELLES, QUI SOMMES-NOUS ?

Nous rassemblons toutes les expertises nécessaires pour le développement - de la prospection à la mise en service - de centrales de production d'énergie renouvelable intégrées dans leur environnement. Nous intervenons sur l'énergie éolienne, photovoltaïque, micro hydraulique et comptons aujourd'hui, plus de 50 sites en développement sur ces 3 sources d'énergies.

 **+ de 75**
collaborateurs

 **650 MW**
en suivi d'exploitation

 **60 projets**
en développement
pour 1 200 MW

 **+ de 300**
éoliennes

POURQUOI DEUX DEVELOPPEURS ?

Les sociétés ont entamé le développement de la zone en même temps. Afin que cette situation de concurrence ne porte pas préjudice au projet, ils ont décidé de s'associer pour le codévelopper. Ainsi si l'une des parties souhaite céder sa participation dans le projet, l'autre partie possède un droit de préemption et peut alors devenir l'acteur principal du projet.

LE PROJET ÉOLIEN DU PAYS D'AUGE ET SON HISTOIRE

POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN SUR BAROU-EN-AUGE ET NORREY-EN-AUGE ?

La zone dispose d'un potentiel important pour le développement d'éoliennes.

Afin de garantir une implantation en cohérence avec le territoire, NORDEX France et VSB Energies Nouvelles ont conçu la zone d'étude selon une approche territoriale prenant en compte les contraintes environnementales et techniques existantes :

- Une distance minimum de 700 mètres entre les éoliennes et les habitations, définie en concertation, qui va ainsi au-delà de la réglementation prévoyant 500 mètres ;
- La zone d'interdiction du radar Météo France des Monts-d'Eraines ;
- La distance préconisée aux boisements de 200 mètres.



UNE TRAME D'IMPLANTATION QUI A ÉVOLUÉ AVEC LES ACTEURS LOCAUX

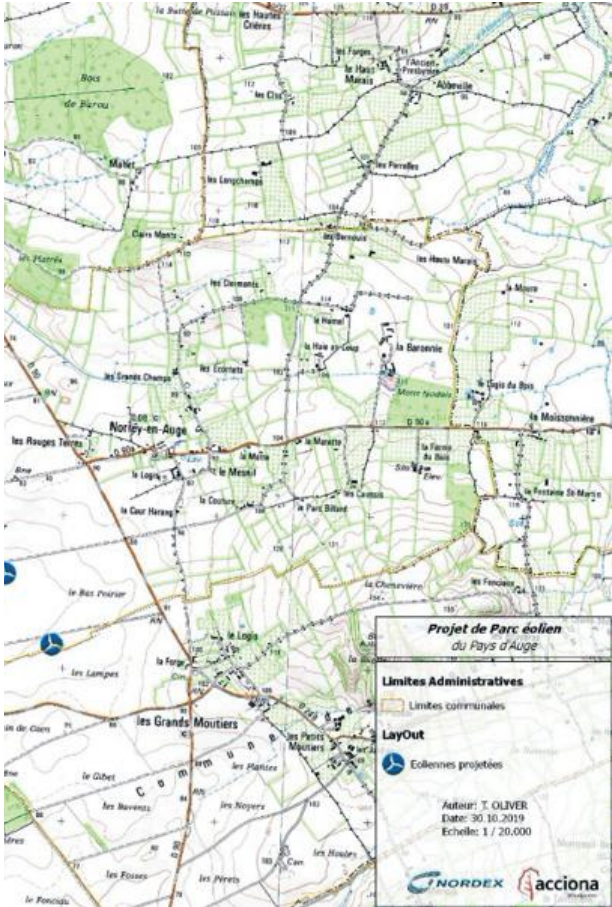
Suite aux premiers résultats des études, deux trames d'implantation du projet étaient envisageables.

Les deux scénarii d'implantation maximale étaient ainsi :

- 9 éoliennes de 165 m en bout de pale
- 8 éoliennes de 180 m en bout de pale

C'est la deuxième proposition qui a finalement été choisie par le territoire au cours des ateliers de concertation.

À la suite de cela, les trois communes concernées par le projet ont délibéré. La commune des Moutiers-en-Auge ayant émis une délibération défavorable, les développeurs ont pris la décision de retirer l'éolienne qui devait se situer sur celle-ci. La trame d'implantation finale comprend donc 7 éoliennes de 180m en bout de pale.



La trame d'implantation co-construite avec le territoire

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES



7

éoliennes de type N149 dont 4 sur la commune de Norrey-en-Auge et 3 sur la commune de Barou-en-Auge



180 m

de hauteur en bout de pale



39,9 MW

de puissance totale maximale du parc (5,7 MW par éolienne)



77,6 GWh/an

qui représente 34800 habitants chauffage compris soit 5% de la population du Calvados et 136% de la population de la Communauté de communes du Pays de Falaise (28224 habitants)



780 m

de distance minimale aux habitations



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

L'arrivée du parc éolien du Pays d'Auge permettra aux communes de bénéficier :



Des mesures d'accompagnement du projet définies avec les élus et les citoyens, en lien avec l'amélioration du cadre de vie et la dynamisation de la biodiversité sur le territoire.



Des retombées fiscales pour les collectivités territoriales conformément à la réglementation.



Des retombées communales pour l'occupation temporaire de la voirie.

Les retombées fiscales représentent pour chaque commune :

Barou-en-Auge : **25 500 €**

Norrey-en-Auge : **33 000 €**

Convention d'utilisation des chemins :

Barou-en-Auge : **Jusqu'à 48 000 €**

Norrey-en-Auge : **Jusqu'à 57 000 €**

LES ÉTUDES RÉALISÉES

Les études réalisées dans le cadre du développement du projet éolien du Pays d'Auge ont permis de définir la trame d'implantation et de prendre en compte les impacts potentiels du parc sur le territoire.

Ces études ont été menées par des bureaux d'études indépendants spécialisés.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les mesures acoustiques ont été réalisées en octobre 2018 par Sixense Environnement. Ces mesures permettent d'enregistrer le bruit résiduel actuel et de modéliser l'acoustique du projet pour s'assurer qu'il respecte bien la réglementation en vigueur. Pour mener cette étude, des sonomètres ont été mis en place autour de la zone d'étude, au niveau des habitations les plus proches.

L'ÉTUDE DES VENTS

En avril 2018, un mât de mesure de 86 m de haut a été installé sur la commune de Norrey-en-Auge. Ce mât a relevé une vitesse de vent moyenne de **5,7 m/s à 86 m** sur 10 mois et un sens des vents dominants sur l'année 2018 NNO et SSE.

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Les études environnementales, conduites par le bureau d'études Ecosphère, ont été lancées en mars 2018. Elles couvrent un cycle biologique complet, soit un minimum d'un an d'études.



Bruant
jaune



Busard
Saint-Martin



Œdicnème
Criard

Des mesures très strictes de réduction des impacts (chantier réalisé en dehors des périodes de reproduction des espèces, bridage acoustique, bridage lors des pics d'activité des chauve-souris, suivi comportemental des espèces, encadrement des pratiques culturelles aux abords du projet, plantation de haies renforçant l'attractivité de secteurs éloignés du projet) ont ainsi été proposées pour garantir que le parc ne générera qu'un impact résiduel non significatif sur son environnement immédiat.

De par son impact positif sur le climat, le projet contribuera ainsi de manière globale à la protection de la biodiversité tout en la préservant localement !



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère menée par EnviroScop, a été lancée en septembre 2018. Elle a permis de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet. C'est dans le cadre de cette étude que les participants du premier atelier participatif d'octobre 2018 ont proposé des points de prise de vue qui pourraient faire l'objet de photomontages. Ces derniers ont été réalisés et présentés durant le deuxième atelier en novembre 2018. Au total ce sont 66 points du vue, dont 26 issus de la concertation, qui ont fait l'objet de photomontages et ont permis d'analyser de manière complète l'intégration du parc sur le territoire.



Photomontage réalisé depuis la commune de Barou-en-Auge



Photomontage réalisé depuis la commune de Norrey-en-Auge



Photomontage réalisé depuis la commune Le Marais La Chapelle



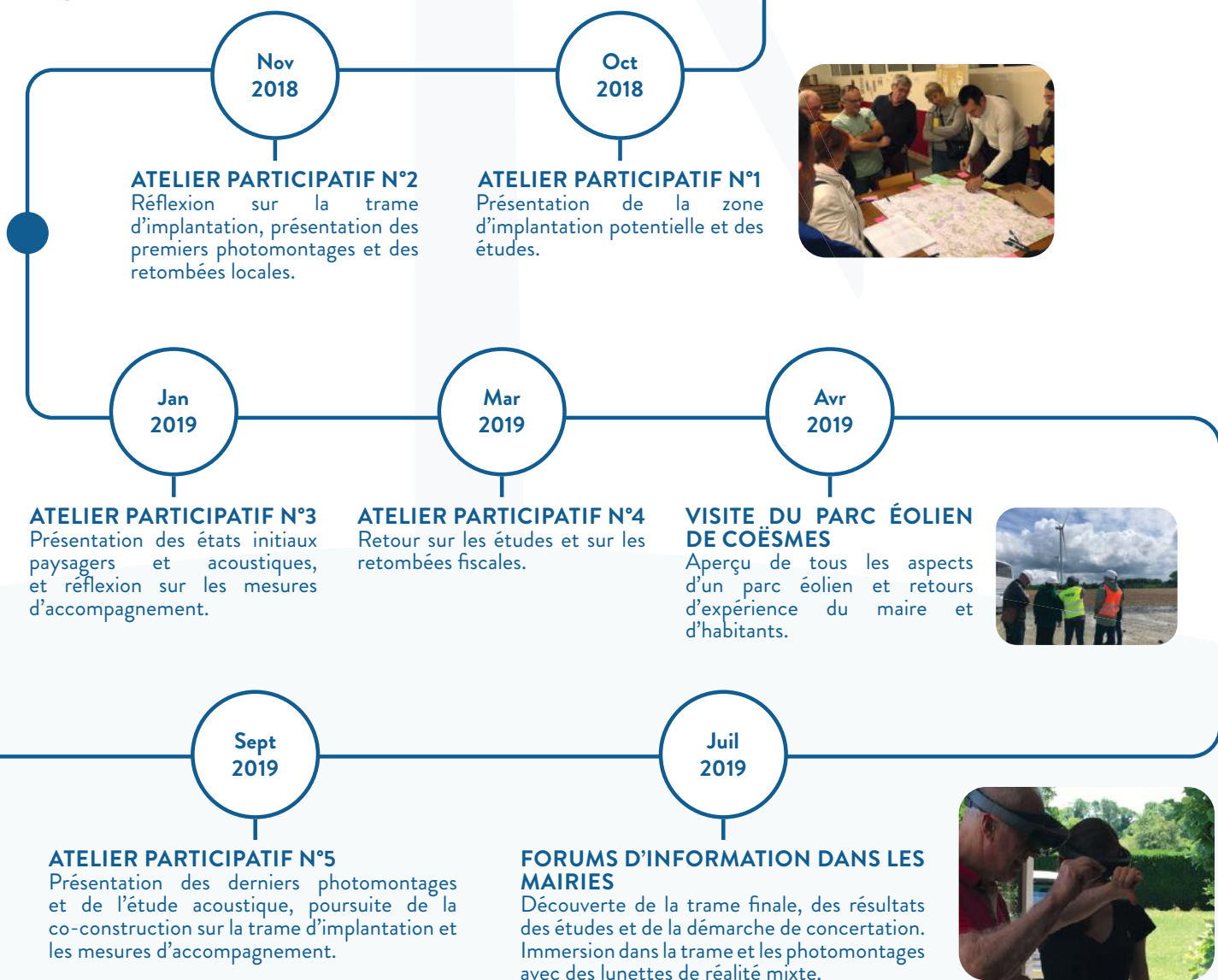
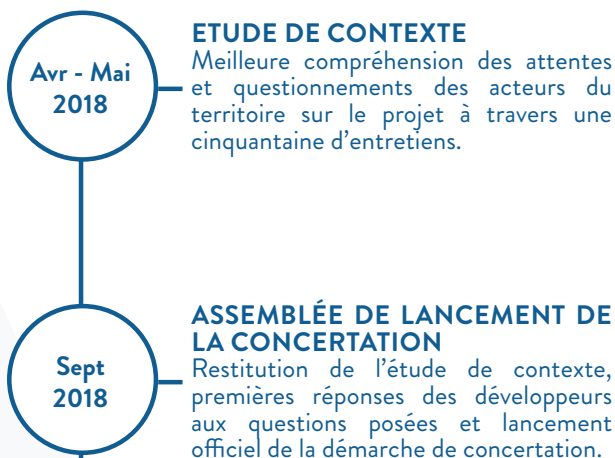
Photomontage réalisé depuis la commune de Morteaux-Coulibeauf

ZOOM SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

LE CALENDRIER DES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

En avril 2018 la démarche de concertation a été lancée par l'étude de contexte. Depuis cette étude, la démarche de concertation a été rythmée par :

- Des ateliers participatifs pour co-construire le projet et ses mesures avec le territoire ;
- Une visite de parc pour expérimenter la proximité avec les éoliennes et mieux comprendre leur fonctionnement ;
- Des forums d'information pour présenter le projet finalisé.



UN PROJET CO-CONSTRUIT AVEC LE TERRITOIRE

La démarche de concertation volontariste autour du projet éolien du Pays d'Auge avait pour objectif de construire un projet de territoire correspondant aux attentes des acteurs locaux. Les participants des différents événements organisés ont contribué à :



L'identification des points de vue pour la réalisation des photomontages



Le choix entre 2 scénarii de trame d'implantation



La conception de mesures d'accompagnement

LES PROPOSITIONS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre du développement d'un projet classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – dont l'éolien fait parti), les développeurs sont tenus de mettre en œuvre des mesures ERC (Eviter, Réduire et Compenser) ainsi que des mesures d'accompagnement.

Les mesures ERC sont une obligation réglementaire et dépendent des impacts potentiels identifiés lors de la phase de développement du projet.

Les mesures d'accompagnement sont des mesures qui pourront être mises en place autour du projet afin d'améliorer son intégration. Elles visent à soutenir des actions identifiées dans le cadre de plans d'amélioration de la biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement ou d'amélioration du cadre de vie. Dans le cas du projet éolien du Pays d'Auge, les mesures d'accompagnement ont été pensées et co-construites avec les habitants.

Voici les mesures proposées pendant la démarche et qui ont été retenues dans le dossier déposé en préfecture :

- **Intégration paysagère des postes de livraison (bardage bois)**
- **Plantation de linéaires de haies**
- **Encadrement des pratiques agricoles autour du projet**
- **Mise en place d'une bourse aux arbres pour les habitants**

POUR LA COMMUNE DE BAROU-EN-AUGE :

- **Enfouissement des réseaux**

POUR LA COMMUNE DE NORREY-EN-AUGE :

- **Réfection du mur du cimetière**
- **Réhabilitation de l'ancienne décharge sauvage**

ZOOM SUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUTOUR DU PROJET DU PAYS D'AUGE



LETTRES D'INFORMATION



PLATEFORME PARTICIPATIVE

Afin d'informer et de mobiliser les habitants autour du projet, plusieurs outils de communication ont été déployés sur le territoire.

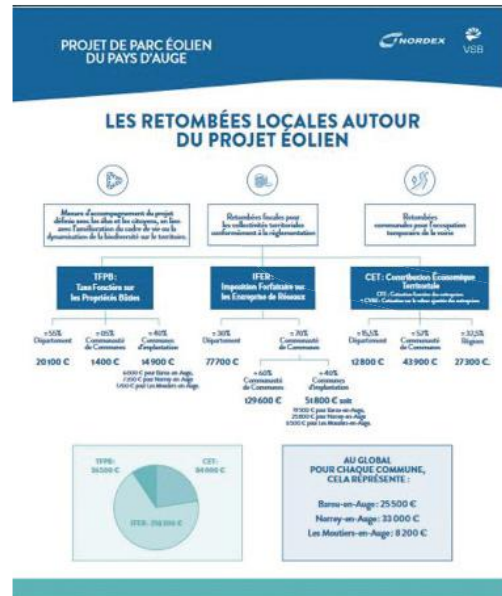
LES LETTRES D'INFORMATION ET FLYERS

Au cours de la démarche de concertation, 9 lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des communes de Barou-en-Auge, Norrey-en-Auge et les Moutiers-en-Auge. Les lettres d'information étaient également mises à disposition, dans les mairies de Crocy, le Marais-la-Chapelle, Louvagny, Beaumais et Morteaux-Coulbœuf.



LES KAKÉMONOS ET AFFICHES

Des affiches et kakémonos ont été réalisés afin de présenter le projet, ses études et la démarche de concertation lors d'événements locaux.



Exemples d'affiches réalisées pour les forums d'information de juillet 2019.

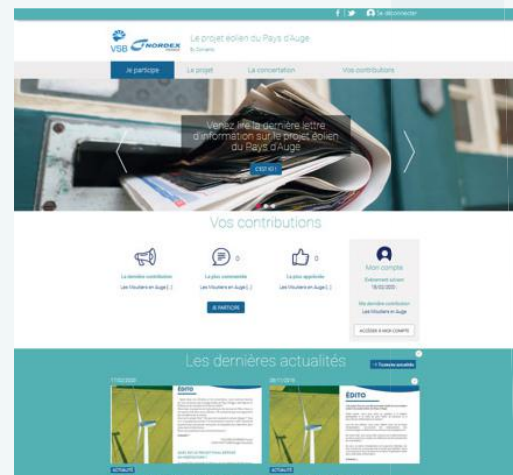
CONCERTO : UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

La plateforme de participation en ligne du projet est accessible par tous via ce lien :

www.projeteolien-paysdauge.fr

Elle a été mise en ligne dès le lancement de la démarche de concertation en septembre 2018. Elle permet à chacun de :

- Retrouver toutes les informations autour du projet et de la démarche de concertation ;
- S'inscrire aux différents événements de la concertation ;
- Télécharger l'ensemble des documents en lien avec le projet et la concertation (comptes rendus, supports de présentation, etc.) ;
- Faire des propositions en ligne.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale a eu lieu en février 2020. Suite à cela et la fin du deuxième confinement approchant, l'enquête publique sera bientôt lancée. Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet avant la fin de son instruction.

COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Préfet pour évaluer la bonne information du public sur le projet, ainsi que le processus de concertation mené. Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

QUI PARTICIPE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

COMMENT PARTICIPER ?

Les dates de l'enquête publique vous seront communiquées dès la publication de l'arrêté de désignation du commissaire enquêteur.

Vous pourrez consulter le dossier du projet, prendre connaissance de l'ensemble des documents, comme l'étude d'impact, et poser vos questions au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contrepropositions durant toute la durée de l'enquête :

par voie postal : à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse des mairies de Barou-en-Auge ou de Norrey-en-Auge

par mail : à l'adresse du commissaire-enquêteur

en ligne : en vous connectant sur la plateforme dédiée à l'enquête publique

sur papier libre : en précisant votre nom, prénom et adresse, et déposez-le sous enveloppe "à l'attention du commissaire enquêteur" en main propre lors des permanences.

Afin de respecter les gestes barrières et les distanciations physiques, le port du masque sera obligatoire pendant les permanences.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS ?

Le commissaire enquêteur a 1 semaine après la clôture de l'enquête pour rendre son rapport aux sociétés porteuses du projet. A la suite de cela, NORDEX France et VSB Energies Nouvelles disposeront de 15 jours pour fournir un rapport au commissaire enquêteur qui aura finalement 1 semaine pour rendre son avis définitif.

Le Préfet a 3 mois pour rendre son avis à la suite de cette enquête publique (ce délai peut être plus long en fonction des administrations). Dans ce laps de temps, un projet d'arrêté est fourni et transmis pour un passage en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages. Enfin, les sociétés NORDEX France et VSB Energies Nouvelles s'exprimeront sur cet avis avant une publication finale et une décision définitive du Préfet.

CONTACTS

Charline VIALLE
Mazars Concertation
charline.vialle@mazars.fr
06.13.60.01.06

Thibaut OLIVER
NORDEX France
toliver@nordex-online.com

Edouard RACAPE
VSB Energies Nouvelles
edouard.racape@vsb-energies.fr

